



Règlement sur la gestion du droit à l'image des enfants

1 : Objet et Consentement

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation des photos et vidéos des enfants accueillis. Le respect de la vie privée est notre priorité.

- **Accord écrit obligatoire** : Toute prise de vue nécessite l'autorisation préalable des représentants légaux via le contrat d'accueil de l'enfant.
- **Flexibilité** : Cette autorisation peut être modifiée ou révoquée à tout moment sur simple demande écrite.
- **Choix à la carte** : Les parents peuvent autoriser ou refuser l'utilisation de l'image selon trois niveaux distincts :
 1. *Usage interne* : Cahier de vie, affichages dans les locaux de la crèche.
 2. *Communication aux familles* : Badanews, mail et partie privée du site internet.
 3. *Communication externe* : Site internet, réseaux sociaux, presse, bulletins municipaux
(Toujours avec visages floutés/cachés par défaut pour protéger l'anonymat)

2 : Utilisation et protection des enfants

- **Finalités** : Les images sont exclusivement utilisées à des fins pédagogiques ou pour partager la vie quotidienne de la crèche avec les familles.
- **Interdiction commerciale** : Aucune image ne sera utilisée à des fins publicitaires ou commerciales.
- **Anonymat public** : Pour toute diffusion publique (internet, presse), les visages sont systématiquement floutés ou masqués pour garantir la sécurité des enfants.

3 : Engagements des familles

La protection des enfants est une responsabilité partagée.

- **Respect mutuel** : Les parents s'engagent à respecter l'image des autres enfants de la structure.
- **Interdiction de diffusion tierce** : Il est strictement interdit aux parents de publier sur les réseaux sociaux ou tout autre support public des photos d'autres enfants récupérées via le site, Facebook ou lors d'événements à la crèche.

4 : Stockage et Sécurité des données

- **Accès restreint** : Les images sont stockées sur des supports sécurisés, accessibles uniquement au personnel autorisé.



- **Durée de conservation** : Les fichiers numériques sont supprimés au bout de 3 ans, sauf demande expresse des parents.

5 : Responsabilités

- **Engagement de la crèche** : Le personnel s'engage à respecter scrupuleusement ces consignes et à ne diffuser aucune image sans autorisation.
- **Limite de responsabilité** : La crèche ne peut être tenue responsable en cas de diffusion non autorisée par un tiers (un autre parent partageant une photo sur son profil personnel). Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des mesures adaptées.

6 : Contact

Pour toute question ou demande spécifique, vous pouvez vous adresser directement à la direction de la crèche.